



1. Dénomination de la fonction

Ergothérapeute

Code fonction

7.04.056

2. But de la fonction

Exécuter tout ou partie d'actions de santé préventives, curatives, palliatives, éducatives, rééducatives, et/ou réadaptatives sur prescription médicale ou relevant de son rôle propre, dans leurs aspects cliniques, techniques au bénéfice d'un sujet ou d'une population, et ce afin d'évaluer et satisfaire leurs besoins de santé.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- participer à la conception de projets d'actions de santé;
- dispenser des actions de santé adaptées et personnalisées mettant en œuvre des protocoles et procédures en vigueur;
- développer une culture de prévention et d'éducation sanitaire;
- participer aux actions de formation initiale ou continue;
- participer aux démarches qualité, en particulier par la rédaction de protocoles et procédures;
- effectuer toute autre activité, en lien avec la fonction, selon les besoins de l'institution ou de l'établissement.

4. Exigences de la fonction

Diplôme d'ergothérapeute.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	H	C	G	Cl. max. 15
Points	34	9	42	11	41	Total 137